Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 15 (1903)

Rubrik: Écho des sociétés

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ECHO DES SOCIÉTÉS

Association du Musée suisse de photographies documentaires.

Extrait du procès-verbal de la troisième assemblée générale tenue à l'Athénée, le 19 mars 1903, à 5 heures, sous la présidence de M. Eugène Demole, président.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 1902 est lu et adopté.

M. le président présente le rapport sur la marche de la Société pendant l'exercice 1902.

M. P.-Ch. Strœhlin lit le rapport financier se rapportant au même exercice, en lieu et place de M. Edouard Audeoud, excusé, et M. Chouet présente le rapport des commissaires-vérificateurs, au nom de MM. Hugues Bovy et J. Crosnier, excusés.

L'assemblée donne décharge au Comité pour sa gestion. Elle nomme pour l'exercice de 1903, MM. Hugues Bovy et J. Crosnier, vérificateurs des comptes. Elle procède au renouvellement d'un tiers du Comité; MM. Ed. Audeoud, Emile Rivoire, Léon Demole, William Spiess, Paul Wisard, John-F. Revilliod, membres sortants, sont renommés à l'unanimité. Enfin, elle nomme membre correspondant la *Revue suisse de Photographie*, à Lausanne.

Rapport du président.

Messieurs,

Aucune société humaine, quelle qu'elle soit, ne peut échapper à la loi commune, et notre association, née d'hier, a déjà des décès à enregistrer.

Emile Dunant, conservateur du Musée archéologique, était membre fondateur de notre société, à laquelle il prenait un vif intérêt. Il a été enlevé dans la fleur de l'âge, et tous les amis de l'histoire et de l'art ont déploré la perte de ce jeune et modeste savant, aussi honorable dans sa vie privée et pour l'influence morale qu'il exerçait autour de lui, que travailleur consciencieux dans le domaine scientifique.

Théodore David, artiste sculpteur, né à Rome, en 1869, était fils

d'Emile David, peintre vaudois fort estimé. Il passa sa première jeunesse à Rome, puis suivit les écoles à Lausanne, Genève et Paris. Il travailla dans cette ville chez M. Puech, puis chez M. Dampt, dont il possédait toute l'estime.

David a exposé quelques bustes à l'Exposition universelle de 1900, puis à celle de Vevey, en 1901. C'était un artiste consciencieux et habile, d'une modestie excessive, provenant en grande partie du profond respect qu'il avait pour son art.

Charles, comte de Seebach, ancien officier de l'armée allemande, se trouvait à Genève à cause de sa santé. Amateur passionné de photographie, l'idée d'un musée documentaire l'avait séduit, et nul doute qu'il n'eût rendu des services à notre association, si la mort n'était brusquement venue le surprendre au cours de l'été dernier.

Salle réservée dans le futur Musée des Casemates au Musée suisse de photographies documentaires.

Bien que notre musée soit encore propriété de l'association qui l'a fondé et que rien n'ait été statué jusqu'à ce jour sur ses destinées futures, il semble naturel et désirable qu'il aille prochainement prendre place parmi les musées de la ville, en devenant propriété municipale.

Grâce aux soins de MM. Ch. Piguet-Fages, conseiller administratif, et Alfred Cartier, secrétaire de l'administration des musées de la ville, qui s'occupent avec tant de zèle et d'intelligence de l'érection du nouveau Musée des Casemates et de ses aménagements futurs, notre comité a pu obtenir une salle d'ores et déjà destinée au musée photographique documentaire. Cette salle, dont le plan nous a été aimablement communiqué par M. Camoletti, architecte du musée, sera contiguë aux salles du Musée des arts décoratifs; elle sera spacieuse, bien éclairée et pourra se prêter aisément à des expositions de documents, ce qui est un point essentiel.

Dépot légal des imprimés.

Au cours de l'an dernier, le Conseil d'Etat du canton de Genève a été chargé par le Grand Conseil d'étudier un projet tendant au remaniement de la loi du 2 mai 1827 sur le dépôt légal des imprimés. Votre président ayant appris qu'il était question dans ce projet de loi de faire entrer dans les imprimés les lithographies et les gravures à la main, a écrit au Conseil d'Etat, en date du 17 octobre 1902, pour le rendre attentif à la signification actuelle du mot imprimé. Voici les termes de cette lettre :

" Genève, 17 octobre 1902.

„ Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Genève.

„ Monsieur le Conseiller,

„ Apprenant que le Conseil d'Etat prépare un projet de règlement pour préciser les conditions dans lesquelles le dépôt légal des im-

primés devra être fait, conformément à la loi du 2 mai 1827, et que, dans ce projet ce dépôt sera étendu aux gravures, lithographies, etc., permettez-moi de vous rendre attentif au point suivant : la gravure à la main (lithographie, gravure à la pointe sèche, à l'acide, gravure sur bois) subit une concurrence de plus en plus grande par le fait de la gravure à base photographique (photo-lithographie, photogravure, simili-gravure, etc.). Si par les anciens et les nouveaux procédés l'obtention du cliché n'a pas lieu de la même manière, le cliché n'en est pas moins mis dans les mêmes presses, encré des mêmes encres, et, en définitive, il conduit à un tirage qui, au point de vue du classement, mérite le nom d'imprimé. Il faut, néanmoins, en excepter la phototypie, procédé par lequel on prépare un cliché sur gélatine qui demande alors, pour le tirage, une presse spéciale. Les produits imprimés de la gravure à la main et ceux de la photogravure ne sauraient donc être complètement séparés, et il semble bien que si le dépôt légal est demandé pour les uns, il doive l'être aussi pour les autres.

„ Aux Etats-Unis, on a dernièrement proposé un procédé d'impression appelé peut-être dans l'avenir à remplacer le procédé actuel. Au lieu d'introduire des caractères métalliques dans des casses, l'ouvrier compose sa ligne sur un écran, au moyen de grosses lettres noires qui se détachent sur un fond blanc; une fois qu'il a de la sorte composé quelques lignes, il en fait un cliché photographique, immédiatement transporté sur zinc, et il obtient de la sorte une matrice propre à l'impression. Ici les types en métal sont remplacés par des types en papier que la lumière se charge de graver, mais c'est toujours de la typographie. Il se peut donc qu'un jour tout ce qui porte le nom d'impression soit à base photographique, de telle sorte qu'un projet de règlement tel que celui que prépare le Conseil d'Etat devrait, semble-t-il, élargir d'emblée la signification du mot " impression „ et prévoir que les clichés préparés pour donner naissance aux imprimés pourront être produits par les voies les plus diverses.

„ Il est plus que probable, monsieur, que ces lignes ne vous apprendront absolument rien, mais je tenais, par acquit de conscience, à vous les faire parvenir, car la question qui est en jeu a une importance très grande pour la conservation des documents photographiques, but pour lequel notre Musée suisse de photographies documentaires a été fondé.

„ Espérant que, en tout état de cause, vous voudrez bien me pardonner la liberté que j'ai prise, veuillez agréer, monsieur le conseiller, l'assurance de mes sentiments distingués.

„ Eug. Demole,
„ président de l'Association du Musée suisse
de photographies documentaires. „

Monsieur le Conseiller d'Etat chargé du Département de Justice et Police, auquel incombe le projet de loi remaniant celle du 2 mai 1827,

a répondu à votre président en l'assurant que, le moment venu, il serait tenu grand compte de la lettre qu'il avait adressée au Conseil d'Etat au sujet de la signification du mot " imprimé „. Jusqu'à présent, le nouveau projet de loi n'a pas encore été présenté au Grand Conseil.

Il est certain, messieurs, que si le dépôt légal s'étendait à tout ce qui sort des presses typographiques, lithographiques et phototypiques, ce serait une mesure fort heureuse pour la conservation des documents à base photographique, dont sûrement notre musée ne tarderait pas à bénéficier.

Ouverture du Musée et Exposition.

Votre comité, messieurs, a retardé jusqu'à présent d'ouvrir le Musée au public. Il fallait attendre pour cela que les documents fussent en nombre suffisant dans tous les domaines de l'activité artistique, scientifique et industrielle. On ne peut pas dire que ce résultat soit atteint tel que nous le souhaiterions, néanmoins, aujourd'hui que plus de 10 000 pièces sont classées, il semble que ce musée soit à même déjà de rendre des services, et nous vous proposons d'en fixer l'ouverture au 1er mai 1903. On peut espérer que cette mesure aura comme résultat d'augmenter les dons faits au Musée, comme aussi de grossir les rangs de notre association.

Il eût été à souhaiter que l'ouverture du Musée coïncidât avec une exposition de documents; cette exposition eût mieux fait connaître le Musée et le but pour lequel il a été fondé. Malheureusement, nos collections sont abritées dans un local qui se prête mal à une exposition. Il eût fallu faire celle-ci dans une salle publique, et les frais qui en fussent certainement résultés ont effrayé votre comité, qui a jugé préférable de remettre cette entreprise à plus tard.

Organe de l'Association.

Grâce à l'obligeance de M. le Dr R.-A. Reiss, rédacteur en chef de la *Revue suisse de photographie,* et de MM. Corbaz et Cie, qui en sont les propriétaires-éditeurs, cette utile publication est devenue l'organe de notre association. Nous exprimons ici de votre part, messieurs, au directeur et aux propriétaires-éditeurs de la *Revue suisse de photographie* notre reconnaissance pour la part très réelle qu'ils prennent au but que poursuit notre association et nous vous proposons de nommer membre correspondant la *Revue suisse de photographie.*

Finances de l'Association.

Sans être encore brillantes, nos finances se sont relevées depuis l'an dernier, en ce sens que toutes les fortes dépenses qu'il y avait à faire sont payées et qu'une notable partie du produit des cotisations de l'exercice prochain pourra être capitalisée, en vue de constituer un fonds de réserve. Notre trésorier vous donnera ces détails tout à l'heure.

Dons.

Les dons ont été tout aussi nombreux qu'en 1901. Parmi les plus intéressants, nous mentionnerons la photographie de fresques découvertes en août 1901 dans la salle du Conseil d'Etat de Genève, avant la restauration qui en a été faite; un grand nombre de photographies des divers épisodes de la grève générale, à Genève, au commencement d'octobre 1902; quelques documents du cortège de l'Escalade, le 12 décembre 1902, enfin une série de vues prises le 21 septembre 1902 de la procession en l'honneur de Saint-Maurice et du 16e centenaire du massacre de la légion thébéenne. Il serait à désirer parfois, si les désirs devenaient des réalités, que tous les événements prévus et imprévus de notre vie nationale eussent lieu pendant les mois d'été, qui sont les beaux mois pour la photographie. Un autre désir, moins téméraire, c'est que, dans nos fêtes et cérémonies publiques, un plus grand espace soit réservé aux cortèges qui circulent dans nos rues. Souvent ils ont peine à se faire place dans la foule compacte qui les enserre, tandis qu'un service d'ordre bien compris donnerait à ces cérémonies toute l'ampleur désirable et permettrait à l'œil, comme aussi à l'objectif, de voir commodément ce que souvent ils n'aperçoivent même pas: *Caveant Consules!*

Voici les noms des donateurs pour l'exercice précédent:

MM. M. Barbey, à Territet, 13 documents; H. Bazin, 4[1]; A. Bonzon, Bex, 20; Mad. J. Bovagne, 151; MM. D. Brolliet, 4; Ph.-A. Brun, 10; J. Bullet, 14; E. Chiffele, Neuchâtel, 4; Comité de "Nos Anciens et leurs œuvres", 57; Comptoir suisse de photographie, 40; Conseil administratif, 1; Corbaz et Cie, Lausanne, 25; O. Costa de Beauregard, Chambéry, 1; Ele Demole, 3; Ene Demole, 305; J. Demole, Cannes, 5; L. Demole, 2; F. Duparc, 4; Ch. Faizan, 4; E. Haissly, 40; L.-N. Kleinefeldt, 46; Lacroix et Rogeat, 46; P. Noblet, 5; M. Picard, Chaux-de-Fonds, 19; Pricam et Hauser, 3; W. et J.-F. Revilliod, 875; J.-F. Revilliod, 105; E. Rivoire, 37; Schäubli & Cie, Zurich, 336; Société genevoise d'édition, 1706; W. Spiess, 4; J. Suter-Bieler, 19; P.-Ch. Strœhlin.

Pour terminer, disons que M. P.-Ch. Strœhlin a bien voulu prêter à l'association un fichier de l'Institut international de bibliographie, meuble qui rend les plus grands services pour le classement des fiches, et qu'un membre anonyme a fait don à l'association des frais de peinture de l'armoire acquise en 1901, montant à 71 fr. 15.

Eug. Demole.

---

[1] Les personnes dont les noms ne sont pas suivis d'une désignation sont domiciliées à Genève.

Union internationale de Photographie.

La session de 1903 de l'Union se tiendra à Lausanne du 2 au 7 août.

Dans ses grandes lignes, le programme a été arrêté comme suit :

2 août : Ouverture de l'exposition. Séance du congrès. Réception des membres de l'Union à l'Abbaye de l'Arc.

3 août : Matin : séance du congrès ; après midi : excursion sur le lac Léman avec réception au Château de Ripaille.

4 août : Excursion aux Rochers de Naye. Banquet à Caux.

5 août : Matin : séance du congrès ; après midi : banquet officiel.

6 et 7 août : Excursion à Zermatt et au Gornergrat.

Le Comité local d'organisation est composé comme suit :

COMITÉ D'HONNEUR

Président : M. C. Décoppet, conseiller national et conseiller d'Etat, chef du département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud.

Vice-Présidents : MM. B. van Muyden, syndic de la ville de Lausanne ; H. Dufour, professeur de physique à l'Université de Lausanne.

Membres : MM. H. Brunner, professeur, directeur de l'Ecole de chimie, Lausanne ; L. Bourget, professeur Dr, doyen de la Faculté de médecine ; M. Lugeon, professeur à l'Université ; le colonel Ed. Secretan, conseiller national, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne ;* J.-J. Mercier, conseiller communal ; J. Vallotton, avocat, secrétaire de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

COMITÉ ACTIF

Président : M. R.-A. Reiss, Dr ès sciences, chef des travaux photographiques de l'Université de Lausanne.

Secrétaire : M. Charles Gerster, étudiant en droit.

Caissier : M. A. Dufour-Moret, délégué du *Photo-Club* de Lausanne.

Membres : MM. A. Engel ; J. Rouge et J. Corbaz, propriétaires-éditeurs de la *Revue suisse de photographie ;* Ch. Vielle-Köchlin, industriel.

Les comités travaillent activement à l'organisation du congrès, afin que les membres de l'Union internationale de photographie qui y assisteront, nombreux espérons-le, remportent de la session de 1903 les plus agréables souvenirs.

Photo-Club de Lausanne.

Séance du 27 février 1903.

Présidcnce de M. A. Dufour-Moret, archiviste.

RÉSULTATS DU 11me CONCOURS TRIMESTRIEL

1er prix, M. A. Dufour-Moret, *Plaisir d'hiver;* — 1er prix, M. Arm. Morel, *L'Ossuaire de Naters;* — 2e prix, M. Jules Kreis, *Le Cotterg près Châbles-Bagnes;* — 3e prix, M. G. Duperret, *Sur la grève;* — 3e prix, M. J.-F. Revilliod, *Fontaine à Nyon;* — 3e prix, M. Jules Kreis, *Fontaine à Vouvry.*

Assemblée générale du 27 février 1903.

Présidence de M. Jules Kreis, président.

Lecture est donnée du 4e rapport annuel sur la marche du Photo-Club durant l'exercice 1902-1903. En voici quelques extraits:

Concours trimestriels. — Au nombre de 4 : 27 travaux présentés, 24 prix décernés à 7 concurrents.

Conférences-causeries. — 11 réunions furent organisées dans ce but.

Administration générale. – Le Comité a consacré 9 séances aux affaires de la Société. Les membres ont été convoqués à 7 assemblées. 6 journaux photographiques sont actuellement en lecture au local.

Etat des membres. — Notre Société compte à ce jour un effectif de 43 membres, dont 33 actifs, 8 passifs et 2 en congé.

Le nouveau comité pour l'exercice 1903-1904 est composé comme suit: Président: M. Jules Kreis, négociant, place St-François, 9. Vice-Président: M. A. Dufour-Moret, négociant, Les Saules, 1, Chemin des Cèdres. Secrétaire : M. Eugène Rouge, comptable, Bel-Air, 2. Vice-Secrétaire: M. Armand Morel, explorateur, Bonne-Espérance, avenue du Léman. Caissier : M. Auguste Rey, négociant, villa Perce-Neige, chemin de Malley. Archiviste-Bibliothécaire: M. Alfred Laurent, dentiste-mécanicien, Clos-Albert, Chailly. Adjoint: M. Jules Rouge, maître imprimeur, Escaliers-du-Marché, 23.

Bibliographie

L'œil et l'objectif, étude comparée de la vision naturelle et de la vision artificielle, par A.-L. Donnadieu, Docteur ès sciences. — Une brochure avec figures et illustrations. Prix : 2 fr. 50. Paris, Charles Mendel, éditeur, 118, rue d'Assas.

La similitude qui existe entre le fonctionnement de l'appareil photographique et l'œil n'est pas aussi complète qu'on veut bien le dire; voilà ce que la brochure tend à prouver.